

Règlement numéro 468-2025 relatif à la tarification des biens, services et activités offerts par la municipalité de Saint-Malo

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'établir une tarification pour certains biens, services et permis offerts par la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent aux municipalités d'adopter un tel règlement;

ATTENDU QUE Les montants prévus au règlement devront être acquittés préalablement à la prestation du service concerné. Aucun frais de retard ou pénalité ne sera applicable, étant donné que les paiements seront requis avant la délivrance du service.

Résolution 2025-08-139

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

ARTICLE 1 – PERMIS ET CERTIFICATS

1.1 Permis de lotissement

Description	Tarif
Pour le premier lot	20 \$
Par lot supplémentaire	5 \$

1.2 Permis de construction

Bâtiment principal neuf :

Usage	Tarif
Résidentiel – 1er logement	100 \$

Usage	Tarif
Résidentiel – par logement additionnel	100 \$ (maximum de 500 \$)
Commercial	1 \$ / m ² (min. 100 \$, max. 3 000 \$)
Industriel	1 \$ / m ² (min. 200 \$, max. 3 000 \$)
Agricole et autre	100 \$

Bâtiment accessoire neuf :

Taille	Tarif
Moins de 25 m ²	20 \$
25 m ² et plus	50 \$

Agrandissement – bâtiment principal :

Usage	Tarif
Résidentiel, commercial, agricole	50 \$
Industriel	80 \$

Agrandissement – bâtiment accessoire :

Usage	Tarif
Résidentiel	10 \$
Commercial, industriel, agricole	20 \$

Rénovation :

Type de modification	Tarif
Sans modification des murs	10 \$
Avec modification des murs	50 \$

Installation septique : 40 \$

Captage d'eau souterraine : 40\$

ARTICLE 2 – PHOTOCOPIES

2.1 Noir et Blanc (8½ x 11)

Quantité	Recto (\$)	Recto/Verso (\$)
1 à 25 copies	0,05	0,10
26 à 50 copies	0,04	0,08
51 à 100 copies	0,04	0,07
101 à 250 copies	0,03	0,06
251 à 500 copies	0,03	0,05

2.2 Couleur (8½ x 11)

Quantité	Recto (\$)	Recto/Verso (\$)
1 à 25 copies	0,30	0,55
26 à 50 copies	0,28	0,50
51 à 100 copies	0,25	0,45
101 à 250 copies	0,23	0,40
251 à 500 copies	0,20	0,35

2.3 Noir et Blanc (8½ x 14)

Quantité	Recto (\$)	Recto/Verso (\$)
1 à 25 copies	0,10	0,21
26 à 50 copies	0,09	0,19
51 à 100 copies	0,08	0,17
101 à 250 copies	0,07	0,15
251 à 500 copies	0,06	0,13

ARTICLE 3 – SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

Service	Tarif
Location salle de l'Âge d'Or	90 \$ / jour
Location salle des Loisirs	250 \$ / jour
Location de chaises	0,50 \$ / chaise
Location de table rectangulaire	5,00 \$ / table
Vente de charge de sable/sel (bucket)	30,00 \$
Confirmation de taxes	30,00 \$
Vente de bacs (déchets ou compost)	125,00 \$

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

BENOIT ROY
Maire

GABRIELA FIEMA
Secrétaire-trésorière